

Le 6 juillet 2015

Attestation d'accessibilité d'un ERP de 4eme Catégorie
conforme au 31 Décembre 2014

Conformément à l'article R111-19-33 du code de la construction et de l'habitation

Je soussigné Monsieur Michel Oliva, représentant la commune de Cazères Sur Garonne en qualité de Maire, demeurant 1 place de l'Hôtel de Ville 31220 Cazères Sur Garonne, propriétaire de l'Etablissement Recevant du Public de ___eme Catégorie de type R-N situé à l'adresse suivante Rue des capucins 31220 Cazères sur Garonne dénommé CLAE / Restaurant Scolaure

Atteste sur l'honneur que l'établissement susmentionné répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 Décembre 2014. (Les cas échéant, suite à des autorisations de travaux N° _____ en date _____ du ou d'un PC N° 0313507X0061 en date 03.04.08)

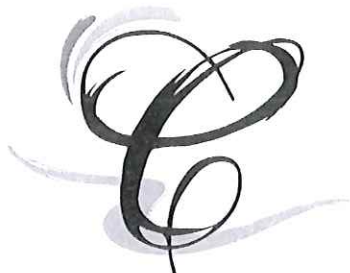
Cette conformité à la réglementation accessibilité prend effet en compte :

-le recours à une ou plusieurs dérogation obtenues en application de l'article R111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (c.f. joindre arrêté préfectoral accordant les dérogations) et en cas de dérogation accordée à un ERP remplissant une mission de service public, la mise en place des mesures de substitution d'assurer la continuité du service public ;

-L'accessibilité d'une partie d'un ERP de 4eme catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et le cas échéant, la délivrance de certaines prestations par mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Le Maire
Michel OLIVA



Le 6 juillet 2015

*Attestation d'accessibilité d'un ERP de 5eme Catégorie
conforme au 31 Décembre 2014
Conformément à l'article R111-19-33 du code de la construction et de l'habitation*

Je soussigné Monsieur Michel Oliva, représentant la commune de Cazères Sur Garonne en qualité de Maire, demeurant 1 place de l'Hôtel de Ville 31220 Cazères Sur Cazères sur Garonne, propriétaire de l'Etablissement Recevant du Public de 5eme Catégorie de type W situé à l'adresse suivante 1 Place de l'Hotel de Ville 31220 Cazères sur Garonne dénommé Hotel de ville

Atteste sur l'honneur que l'établissement susmentionné répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 Décembre 2014. (Les cas échéant, suite à des autorisations de travaux N° DP031135X0008 en date 16.05.2013 du ou d'un PC N° _____ en date _____)

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend effet en compte :

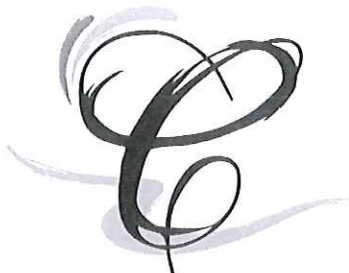
-le recours à une ou plusieurs dérogation obtenues en application de l'article R111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (c.f. joindre arrêté préfectoral accordant les dérogations) et en cas de dérogation accordée à un ERP remplissant une mission de service public, la mise en place des mesures de substitution d'assurer la continuité du service public ;

-L'accessibilité d'une partie d'un ERP de 5eme catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et le cas échéant, la délivrance de certaines prestations par mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Le Maire
Michel OLIVA





Le 6 juillet 2015

*Attestation d'accessibilité d'un ERP de 5 eme Catégorie
conforme au 31 Décembre 2014
Conformément à l'article R111-19-33 du code de la construction et de l'habitation*

Je soussigné Monsieur Michel Oliva, représentant la commune de Cazères Sur Garonne en qualité de Maire, demeurant 1 place de l'Hôtel de Ville 31220 Cazères Sur Garonne, propriétaire de l'Etablissement Recevant du Public de 5 eme Catégorie de type S situé à l'adresse suivante Place de l'Hôtel de Ville 31220 Cazères sur Garonne dénommé Mairie

Atteste sur l'honneur que l'établissement susmentionné répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 Décembre 2014. (Les cas échéant, suite à des autorisations de travaux N° _____ en date _____ du ou d'un PC N° PC03113513X0014 en date 29.07.03)

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend effet en compte :

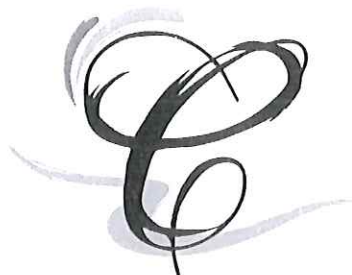
-le recours à une ou plusieurs dérogation obtenues en application de l'article R111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (c.f. joindre arrêté préfectoral accordant les dérogations) et en cas de dérogation accordée à un ERP remplissant une mission de service public, la mise en place des mesures de substitution d'assurer la continuité du service public ;

-L'accessibilité d'une partie d'un ERP de 5 eme catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et le cas échéant, la délivrance de certaines prestations par mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Le Maire
Michel OLIVA





Le 6 juillet 2015

Attestation d'accessibilité d'un ERP de 4 eme Catégorie
conforme au 31 Décembre 2014

Conformément à l'article R111-19-33 du code de la construction et de l'habitation

Je soussigné Monsieur Michel Oliva, représentant la commune de Cazères Sur Garonne en qualité de Maire, demeurant 1 place de l'Hôtel de Ville 31220 Cazères Sur Garonne, propriétaire de l'Etablissement Recevant du Public de 4 eme Catégorie de type R - N situé à l'adresse suivante Rue du Mont Vallier 31220 Cazères sur Garonne dénommé Groupe scolaire de la Croix de l'Olivier

Atteste sur l'honneur que l'établissement susmentionné répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 Décembre 2014. (Les cas échéant, suite à des autorisations de travaux N° _____ en date _____ du ou d'un PC N° PC 031135090000 en date 25.03.10)

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend effet en compte :

-le recours à une ou plusieurs dérogation obtenues en application de l'article R111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (c.f. jointure arrêté préfectoral accordant les dérogations) et en cas de dérogation accordée à un ERP remplissant une mission de service public, la mise en place des mesures de substitution d'assurer la continuité du service public ;

-L'accessibilité d'une partie d'un ERP de 4 eme catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et le cas échéant, la délivrance de certaines prestations par mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Le Maire
Michel OLIVA





Le 6 juillet 2015

*Attestation d'accessibilité d'un ERP de Seme Catégorie
conforme au 31 Décembre 2014*

Conformément à l'article R111-19-33 du code de la construction et de l'habitation

*Je soussigné Monsieur Michel Oliva, représentant la commune de Cazères Sur Garonne en
qualité de Maire, demeurant 1 place de l'Hôtel de Ville 31220 Cazères Sur Cazères sur
Garonne, propriétaire de l'Etablissement Recevant du Public de Seme Catégorie de type
W situé à l'adresse suivante Place d'Armes
31220 Cazères sur Garonne dénommé Rathwerk*

*Atteste sur l'honneur que l'établissement susmentionné répond à ce jour aux règles
d'accessibilité en vigueur au 31 Décembre 2014. (Les cas échéant, suite à des autorisations
de travaux N° _____ en date _____ du ou d'un PC N°
_____ en date _____)*

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend effet en compte :

*-le recours à une ou plusieurs dérogation obtenues en application de l'article R111-19-10
du code de la construction et de l'habitation (c.f. joindre arrêté préfectoral accordant les
dérogations) et en cas de dérogation accordée à un ERP remplissant une mission de service
public, la mise en place des mesures de substitution d'assurer la continuité du service
public ;*

*-L'accessibilité d'une partie d'un ERP de Seme catégorie dans laquelle l'ensemble des
prestations peut être délivré et le cas échéant, la délivrance de certaines prestations par
mesures de substitution.*

*J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse
attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.*

Le Maire
Michel OLIVA

